

Déontologie, la non-discrimination et lutte contre le blanchiment d'argent

LA FORMATION

Prérequis

Aucun

Objectifs de la formation

- S'approprier ou se remettre en mémoire le code de déontologie des professionnels de l'immobilier et notamment l'article 3
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques professionnelles pour ne pas discriminer
- Mettre en place un dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent

Durée

7 heures

Public

- Professionnels régis par la loi HOGUET :
 - Agent immobilier, agent commercial immobilier
 - Administrateur de biens, syndic de copropriété, marchands de listes
- Collaborateurs salariés de ces professionnels
- Personnes en reconversion professionnelle

Tarif inter : 210 € Net de taxes

Tarif intra : sur devis

Organisation

Formation en groupe de 4 à 8 personnes

LE PROGRAMME

Le code de déontologie des professionnels de l'immobilier

Les nouvelles obligations en matière de formation

La lutte contre la discrimination :

- Les différentes formes de discrimination
- La discrimination dans l'accès au logement
- Le rôle de l'agent immobilier
- Les critères de décision objectifs
- Les pratiques recommandées
- Les recours en cas de discrimination
- Les sanctions

La lutte contre le blanchiment d'argent :

- Les grandes étapes et l'organisation de la lutte contre le blanchiment
- Les différents acteurs et leur rôle
- Les mécanismes de blanchiment
- Cartographier ses risques
- Diagnostiquer son organisation
- Rédiger et mettre en place des procédures
- Former et informer son personnel
- S'enregistrer auprès de TRACFIN
- La déclaration de soupçon
- Le déroulé d'un contrôle
- Le suivi et les actions correctives

LES MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Modalités :

Cette formation est dispensée 100% en présentiel à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles. Cette formation peut être réalisée en inter ou en intra-entreprise

- Délais :

- Pour les formations planifiées, se reporter au planning prévisionnel de formation
- Pour les formations à la demande, délai d'accès sous 15 jours après la première prise de contact
- Mise en place de la formation dans un délai d'un mois maximum

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- L'ensemble de nos locaux est adapté aux personnes en situation de handicap
- Un accompagnement spécifique est possible après étude avec notre référent handicap

LES MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES MOBILISES

- La formation alterne des temps d'explication sous forme d'exposé avec vidéo projections et des temps de mise en application
- La formation se déroule au sein de la CCIPA dans une salle équipée d'un vidéo projecteur, d'un tableau blanc, d'une connexion Wi-Fi et de tablettes

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

- Tout au long, un contrôle des connaissances est réalisé au travers de mise en situation et Quizz des connaissances théoriques afin d'évaluer la progression de l'apprenant et ses éventuelles difficultés
- Nous soumettons également un questionnaire d'évaluation qui nous permet de mesurer la qualité perçue de la prestation et si la formation a répondu aux besoins et attentes exprimés
- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant

SUITE DE PARCOURS POSSIBLE ET DEBOUCHES

Possibilité de compléter votre parcours avec les formations suivantes :

- Fiscalité de l'acquisition et de la cession immobilière
- Expertise et évaluation immobilière
- SCI : Fiscalité de la SCI
- SCI : Constitution et gestion
- La chasse immobilière
- La vente en viager
- Les différents types de baux

LES CONTACTS

Responsable pédagogique : Karine Ricart - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable de la formation : Dominique Riutort - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Responsable Administrative : Karinne Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08

Référent Handicap : Céline Bousquet - @ : formation@arles.cci.fr – Tél. : 04.90.99.08.08